

# Déclaration spéciale des revenus fonciers 2016

Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative. Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

## 100 ————— Votre état civil et votre adresse —————

Nom et prénoms M OU MME LE MERLUS PASCAL

Adresse complète du domicile  
3 AV JEAN JAURES  
78340 CLAYES-SOUS-BOIS (LES)

## 110 ————— Vos parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) ————— non passibles de l'impôt sur les sociétés

Si vous êtes associé dans une société immobilière ou un FPI possédant des immeubles spéciaux (immeubles situés en secteur sauvegardé, classés monuments historiques ou possédés en nue-propriété), reportez-vous pages 4 et 5.

### Propriétés rurales et urbaines

### Dispositifs spécifiques (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation)

	Besson ancien, Robien ZRR et Scellier ZRR 26 %	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire et Borloo neuf 30 %	Scellier dans le secteur intermédiaire 30 %	Borloo ancien dans le secteur social 45 %	Borloo ancien dans le secteur social 60 %	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire 70 %	Périssol, Besson neuf, Robien classique et recentré, Borloo neuf Opt. amortissement	Robien SCPI et Borloo SCPI Opt. amortissement
Immeuble 1*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 2*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 3*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 5*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 6*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### Nom et adresse de la ou des sociétés

Immeuble 1*	
Immeuble 2*	
Immeuble 3*	
Immeuble 4*	
Immeuble 5*	
Immeuble 6*	

N'inscrivez pas les centimes

	Immeuble 1*	Immeuble 2*	Immeuble 3*	Immeuble 4*	Immeuble 5*	Immeuble 6*	
111 Revenus bruts							A
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)							B
113 Déduction pratiquée en 2016 au titre de l'amortissement (uniquement si vous possédez des parts de SCPI pour lesquelles vous avez opté pour les dispositifs « Robien classique », « Robien recentré » ou « Borloo neuf ») [remplir également le tableau page 8]							C
114 Intérêts d'emprunt							D
115 Bénéfice (+) ou déficit (-)							E
116 Total de chaque ligne, à reporter pages 6 et 7							

\* ou groupes d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition.

## 120 ————— Votre signature —————

Datez et signez ci-contre

201 **Caractéristiques des propriétés** (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation)

	Dispositifs spécifiques							Nom et prénom du locataire
	Besson ancien, Robien ZRR et Scellier ZRR 26 %	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire 30 %	Borloo neuf et Scellier dans le secteur intermédiaire 30 %	Borloo ancien dans le secteur social 45 %	Borloo ancien dans le secteur social 60 %	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire 70 %	Périssol, Besson neuf, Robien classique et recentré, Borloo neuf Opt. amort.	
Immeuble 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LAPOUGE Delphine
Immeuble 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## Immeuble 1

Nombre de locaux 

## Immeuble 2

Nombre de locaux 

## Immeuble 3

Nombre de locaux 

## 210 Recettes

N'inscrivez pas les centimes

## Immeubles donnés en location

211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés	11576		
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires			
213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)			
<b>Immeubles dont vous vous réservez la jouissance</b>			
214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance			
<b>215 Total des recettes : lignes 211 à 214</b>	<b>11576</b>		

## 220 Frais et charges

221 Frais d'administration et de gestion (rémunération des gardes et concierges; rémunérations, honoraires et commissions versés à un tiers; frais de procédure)			
222 Autres frais de gestion : <b>20 € par local</b>			
223 Primes d'assurance	117		
224 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir également la rubrique 600)	3419		
225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire			
226 Indemnités d'éviction, frais de relogement			
227 Taxes foncières, taxes annexes de 2016 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)	695		
<b>Régimes particuliers</b>			
228 Déductions spécifiques (sous certaines conditions, voir notice) 26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 60 % ou 70 % de la ligne 215			
229 Déduction pratiquée en 2016 au titre de l'amortissement (remplir également le tableau page 8)			
<b>Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)</b>			
230 Provisions pour charges payées en 2016			
231 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2015			
<b>240 Total des frais et charges : lignes 221 à ligne 230 – ligne 231</b>	<b>4231</b>		

## 250 Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 610)

## 260 Revenus fonciers taxables

261 Ligne 215 – ligne 240 – ligne 250	7345		
262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)			
263 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262	7345		

Date d'acquisition de l'immeuble

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

23/04/2015	27 bis rue Launay 91400 ORSAY

Immeuble 4

Nombre de locaux

Immeuble 5

Nombre de locaux

Immeuble 6

Nombre de locaux

Immeuble 7

Nombre de locaux

Immeuble 8

Nombre de locaux

N'inscrivez pas les centimes

Total des lignes à reporter page 6

211					
212					
213					
214					
215					

F       11576

221					
222					
223					
224					
225					
226					
227					
228					
229					
230					
231					
240					

G       4231

250					
-----	--	--	--	--	--

H

261					
262					
263					

I        
J       7345

**400 Parts de sociétés immobilières possédant des immeubles spéciaux** (suite de la première page)**401** Détail par poste et catégorie d'immeubles

Secteurs sauvegardés  
ou assimilés  
Autorisation de travaux  
obtenue du 1/01/95 au 31/12/08

Revenus bruts

4A

Frais et charges (sauf intérêts d'emprunts)

4B

Intérêts d'emprunts

4C

Bénéfice (+) ou déficit (-)

4D

**410 Immeubles spéciaux****411** Catégories et caractéristiques des propriétés (cochez les cases qui correspondent à votre cas)

Nom et prénom des locataires

Date d'acquisition  
de l'immeuble

Catégorie 1

Catégorie 2

Catégorie 3

N'inscrivez pas les centimes

**1** Secteurs sauvegardés  
ou assimilés  
Autorisation de travaux obtenue  
du 1/01/95 au 31/12/08

Nombre  
de locaux

**420 Recettes****Immeubles donnés en location**

421 Loyers (ou fermages) bruts encaissés

422 Dépenses mises par convention à la charge des locataires

423 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)

**430 Total des recettes : lignes 421 à 423**

4E

**440 Frais et charges**

441 Frais d'administration et de gestion

(rémunération des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; frais de procédure)

442 Autres frais de gestion : **20 € par local**

443 Primes d'assurance

444 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (et remplir la rubrique 600)

445 Dépenses spécifiques aux opérations de restauration immobilière des immeubles situés en secteurs sauvegardés ou assimilés  
(et remplir la rubrique 600)

446 Dépenses de grosses réparations (nus-proprétaires seulement et remplir la rubrique 600)

447 Dépenses spécifiques aux monuments historiques

448 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire

449 Indemnités d'éviction, frais de relogement

450 Taxes foncières et taxes annexes de 2016

(Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)

**Régimes spécifiques**

451 Déductions spécifiques (sous certaines conditions, voir notice)

26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 60 % ou 70 % de la ligne 430

**Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)**

452 Provisions pour charges payées en 2016

453 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2015

**454 Total des frais et charges : lignes 441 à 452 – ligne 453**

4F

**460 Intérêts d'emprunt** (et remplir la rubrique 610)

4G

**470 Revenu foncier taxable par catégorie d'immeubles**

Ligne 430 – ligne 454 – ligne 460



## Descriptif des frais

### 600 Paiement des travaux

N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant
27 bis rue de launay 91 400 Orsay	SAS DPC CHAVES 208 route de Versailles 91 160 Champlan	28/01/2016	513
27 bis rue de launay 91 400 Orsay	ENT E.S.P.C SOUSA JOSE 5 chemin des trous 91 470 Limours	06/09/2016	733
27 bis rue de launay 91 400 Orsay	SAS David da Silva 75 rue Millet 91 140 Villebon sur Yvette	18/08/2016	2172

### 610 Intérêts d'emprunt

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés

### 620 Détermination du revenu ou du déficit global annuel

621 Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières ou FPI : report de la case E de la page 1	€
622 Bénéfice (+) ou déficit (-) des propriétés rurales et urbaines : report de la case J de la page 3	7345 €
623 Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières (secteurs sauvegardés, monuments historiques, nues-propriétés) : report des cases 4D + 5E + 5P des pages 4 et 5	€
624 Bénéfice (+) ou déficit (-) des immeubles spéciaux (secteurs sauvegardés, monuments historiques, nues-propriétés) : report de la case 5S de la page 5	€
630 Résultat global annuel : total ou différence des lignes précédentes	7345 €

*En cas de bénéfice, reportez le résultat de la ligne 630, case 4 BA de votre déclaration n° 2042.*

*En cas de déficit, effectuez les calculs de répartition de ce déficit, en page 7.*

### 650 Déficits antérieurs restant à imputer

*Reportez colonne A, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs*

Années	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2015	Si vous avez déclaré un bénéfice en ligne 630*, imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens		Déficits restant à reporter au 31/12/2016
	(Colonne A)	(Colonne B)	(Colonne B)	(Colonne C = A - B)
2006	€	€	€	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
2007	€	€	€	€
2008	€	€	€	€
2009	€	€	€	€
2010	€	€	€	€
2011	€	€	€	€
2012	€	€	€	€
2013	€	€	€	€
2014	€	€	€	€
2015	€	€	€	€
2016	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	€	€

651 Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2015 € *Montant à reporter case 4BD de votre déclaration n° 2042*

660 Montant de l'amortissement « Robien », « Borloo neuf », « Robien SCPI » et « Borloo SCPI » déduit (investissements réalisés en 2009) € *À reporter case 4BY de votre déclaration n° 2042 C*

\* et/ou un revenu foncier exceptionnel ou différé déclaré en ligne 0XX de votre déclaration de revenus n° 2042

700

## Répartition du déficit

## 701 Propriétés rurales et urbaines, secteurs sauvegardés ou assimilés et nues-proprétés

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières ou de FPI)

702	Total des revenus bruts : cases (A + F + I + 4A + 4E)		€	
703	Total des intérêts d'emprunt : cases (D + H + 4C + 4G + 5L + 5O)		€	
704	Total des frais et charges : cases (B + C + G + 5J + 5N)		€	
705	Total des cases (4B + 4F)		€	Bénéfice à reporter case 7A ci-dessous.
706	Résultat net : lignes (702 – 703 – 704 – 705)		€	

Continuez les calculs ci-après (lignes 707 à 712) uniquement en cas de déficit

## 707 Si la ligne 703 est inférieure à la ligne 702

708 Différence des lignes (702 – 703 – 704) €

## 709 Si la ligne 708 est négative

Reportez le montant de la ligne 708 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous

Reportez le montant de la ligne 708 dépassant 10 700 € (1) en case 7B ci-dessous

Reportez le montant de la ligne 705 en case 7E ci-dessous

## 710 Si la ligne 708 est positive

Reportez le montant de la ligne 706 en case 7E ci-dessous

## 711 Si la ligne 703 est supérieure ou égale à la ligne 702

712 Différence des lignes (702 – 703) €

À reporter case 7D ci-dessous

Reportez le montant de la ligne 704 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous

Reportez le montant de la ligne 704 dépassant 10 700 € (1) en case 7B ci-dessous

Reportez le montant de la ligne 705 en case 7E ci-dessous

(1) ou 15 300 € si le résultat d'au moins un des immeubles pour lesquels vous avez opté pour la déduction au titre de l'amortissement "Périsol" est déficitaire (voir paragraphe 229 de la notice).

## 720 Monuments historiques

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)

721 Total des cases (5E + 5M) de la page 5 €

Bénéfice à reporter case 7F ci-dessous.  
Déficit à reporter case 7G ci-dessous.

## 760 Montants à reporter sur la déclaration n° 2042

	Revenus nets	Part du déficit imputable sur vos revenus fonciers	Part du déficit imputable sur votre revenu global
761 Propriétés rurales et urbaines, Secteurs sauvegardés ou assimilés et Nues-proprétés	7A €	7B € 7D €	7C € 7E €
762 Monuments historiques	7F €		7G €
763 Total de chaque colonne	7H €	7I €	7J €

## Répartissez le déficit entre les cases 4BB et 4BC de votre déclaration n° 2042

## 764 Si la ligne 7I est supérieure à la case 7H

Report de la différence : 7I – 7H

€

À reporter case 4BB de votre déclaration n° 2042

Report de la case 7J

€

À reporter case 4BC de votre déclaration n° 2042

## 765 Si la ligne 7I est inférieure ou égale à la case 7H

Report du résultat : 7J – 7H + 7I

€

À reporter case 4BC de votre déclaration n° 2042

800

## Votre tableau d'amortissement

### Option pour la déduction au titre de l'amortissement

801	Investissements au titre des logements neufs			
802	N° de l'immeuble			
803	Dispositif d'amortissement			

**810 Investissement initial**

811	Prix de revient de l'immeuble			
812	Date de début de la période d'amortissement			
813	Montant de la déduction pratiquée en 2016 au titre de l'amortissement			
814	Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2016 au titre de l'amortissement			

**820 Dépenses de reconstruction, d'agrandissement et de réhabilitation**

Première tranche de travaux

821	Montant des dépenses			
822	Date de début de la période d'amortissement			

Deuxième tranche de travaux

823	Montant des dépenses			
824	Date de début de la période d'amortissement			

Troisième tranche de travaux

825	Montant des dépenses			
826	Date de début de la période d'amortissement			
827	Montant de la déduction pratiquée en 2016 au titre de l'amortissement			
828	Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2016 au titre de l'amortissement			

**830 Dépenses d'amélioration**

Première tranche de travaux

831	Montant des dépenses			
832	Date de début de la période d'amortissement			

Deuxième tranche de travaux

833	Montant des dépenses			
834	Date de début de la période d'amortissement			

Troisième tranche de travaux

835	Montant des dépenses			
836	Date de début de la période d'amortissement			
837	Montant de la déduction pratiquée en 2016 au titre de l'amortissement			
838	Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2016 au titre de l'amortissement			

**840 Montant total de la déduction pratiquée en 2016 au titre de l'amortissement (lignes 813 + 827 + 837)**

À reporter ligne 229 page 2 ou 3

--	--	--	--

**850 Souscriptions en numéraire au capital des SCPI (sociétés civiles de placement immobilier)**

851	N° de la société			
852	Prix de revient de la souscription			
853	Date de début de la période d'amortissement			

**854 Montant de la déduction pratiquée en 2016 au titre de l'amortissement**

À reporter ligne 113 page 1

--	--	--	--

855 Montant cumulé des déductions pratiquées de 2003 à 2016 au titre de l'amortissement

--	--	--	--

**860 Vente ou abandon de la location d'un immeuble**

En cas de vente ou de cessation de la location, en 2016, d'un immeuble (ou de cession de parts de sociétés immobilières) ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global ou à une déduction au titre de l'amortissement des logements neufs, indiquez les renseignements suivants :

Adresse de l'immeuble (ou dénomination et adresse de la société)	Date de l'événement

870

**Renseignements divers**


# Renseignements complémentaires à la déclaration spéciale des revenus fonciers Revenus de 2016

## 110 Vos parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) non passibles de l'impôt sur les sociétés

Propriétés rurales et urbaines	Dispositifs spécifiques (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation)						
Besson ancien, Robien ZRR et Scellier ZRR  26 %	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire et Borloo neuf  30 %	Scellier dans le secteur intermédiaire  30 %	Borloo ancien dans le secteur social  45 %	Borloo ancien dans le secteur social  60 %	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire  70 %	Périssol, Besson neuf, Robien classique et recentré, Borloo neuf  Opt. amortissement	Robien SCPI et Borloo SCPI  Opt. amortissement
Immeuble	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom et adresse de la ou des sociétés

Immeuble	

N'inscrivez pas les centimes

	Immeuble	Immeuble	Immeuble	Immeuble	Immeuble	Immeuble		
111 Revenus bruts							A	
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)							B	
113 Déduction pratiquée en 2016 au titre de l'amortissement (uniquement si vous possédez des parts de SCPI pour lesquelles vous avez opté pour les dispositifs « Robien classique », « Robien recentré » ou « Borloo neuf ») [remplir également le tableau page 8]							C	
114 Intérêts d'emprunt							D	
115 Bénéfice (+) ou déficit (-)							E	
116 Total de chaque ligne, à reporter pages 6 et 7								

Autres locataires  
(nom et prénom des locataires)

Immeuble 1

SAVOURAT Marion  
BASTIDE Simon  
LOSQ Rozeen  
CAPRON Théo  
SOARES Alice  
GROSS Catherine

Immeuble

Immeuble

Immeuble

Immeuble

Immeuble

Immeuble

Immeuble

Immeuble

Immeuble